



conseil • expertise comptable • audit

Commissaires aux comptes

Anne Laure Destruel

Thierry Marty

Jérôme Cathala

Thierry Eychenne

Sylvie Maguelonne

Sébastien Roch

H2C

Société à responsabilité limitée au capital de 1 340 280 €

164 route de Revel

31400 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 793 767 054

05 63 03 86 65
audit@sodecal.fr

449, Avenue du Danemark
Albasud - BP 364
82000 Montauban

MEMBRE INDÉPENDANT

A U D E C I A

Société de commissaires aux comptes
inscrite sur la liste nationale des
commissaires aux comptes, rattachée à la
Compagnie Régionale des Commissaires
aux comptes de Toulouse
SAS au capital de 7 638 €
RCS Montauban 314 684 481

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL H2C EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL H2C EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par procès-verbal de décision des associés en date du 10 mars 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de la situation intermédiaire établie au 30 septembre 2024, est la suivante :

- Le total de l'actif de votre société d'un montant de 3 675 K€, comprend notamment des immobilisations financières pour 1 267 K€, des créances rattachées à ces participations de 655 K€ et d'autres créances pour 1 406 K€ ;
- Le chiffre d'affaires s'élève à 108 K€ contre 74 K€ au 30 juin 2024.
Les charges d'exploitation s'élèvent à 253 K€ contre 190 K€. Elles sont principalement composées de charges externes pour 87 K€ et de dépenses de personnel pour 138 K€ ;
- Ainsi, le résultat d'exploitation de la situation ressort à 146 K€ contre 70 K€ au 30 juin 2024 ;
- Compte tenu d'un résultat financier déficitaire de 718 K€ et d'un résultat exceptionnel de – 6 K€, le résultat net après impôts s'élève à 858 K€.
- La situation nette au 30 septembre 2024 s'élève à 2 969 K€.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Montauban, le 14 mars 2025

SODECAL AUDIT



Thierry MARTY

Commissaire aux comptes et à la transformation